

COMITÉ DES GOUVERNEURS DES BANQUES CENTRALES
DES ÉTATS MEMBRES DE LA
COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

Confidentiel

Projet

234e SEANCE

BALE, LE MARDI 11 AVRIL 1989 A 9 HEURES 30

Ordre du jour

- I. Approbation du procès-verbal de la 233e séance.
- II. Surveillance des développements et des politiques économiques et monétaires dans la CEE sur la base de:
 - Préparation par le "Groupe Dalgaard" et discussion par le Comité des Suppléants;
 - Graphiques et tableaux(1).
- III. Adoption par le Comité du rapport destiné aux Ministres des Finances des pays de la CEE concernant l'évolution sur les marchés des changes des dix-neuf pays participant à la concertation au cours du mois de mars et des premiers jours d'avril 1989.
- IV. Perspectives à plus long terme des changements dans la structure des taux de change sur la base d'un bref exposé de M. Bockelmann(2).
- V. Organisation de la compensation d'Ecus:
 - Critères d'élargissement(3).
- VI. Autres questions relevant de la compétence du Comité.
- VII. Date et lieu de la prochaine séance.

-
- 1) Les Gouverneurs trouveront à Bâle quelques graphiques établis sous l'égide du "Groupe Dalgaard" ainsi que les tableaux de la "concertation" et la Série mensuelle de statistiques.
 - 2) L'exposé de M. Bockelmann s'appuiera sur des tableaux et graphiques qui seront disponibles à l'arrivée à Bâle.
 - 3) Une note préparée par la BRI sera diffusée avant la séance.